

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## du mercredi 16 mai 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Katia BEAUJARD, Maire.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs BEAUJARD Katia, LESCUYER Annick, STAR MARCK Célestin, DIDIER Pascal, JOBART Pascal, KEYSER Isabelle, CHRETIEN Gérard, BOIS Corinne, LAHAYE Françoise, ZAKRETA Stéphanie.

**Absents avec pouvoir :** HAFFREINGUE Bruno, pouvoir donné à BEAUJARD Katia

**Absent :** FOUCHAL Hacène

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LAHAYE Françoise a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

### Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2018 a été approuvé à l'unanimité.

### 1 – CRECHE : TARIFICATION RENTREE AOUT 2018

#### DELIBERATION N° 2018 05 – 21

#### TARIFS MICRO - CRECHE

Madame le Maire fait la proposition d'augmenter les tarifs de la crèche au même niveau que l'évolution du coût de la vie, ainsi les tarifs se verraient augmentés de 0.8% à partir de la reprise d'activité du mois d'août 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté pour l'augmentation de 0.8%, ainsi les tarifs augmentés sont les suivants :

#### TARIFS de la HALTE GARDERIE : accueil occasionnel sans contrat

TARIFS SANS REPAS, NI GOÛTERS		
Durée de garde	tarif actuel	TARIFS VOTES : tarif augmenté de 0,8%
à l'heure	4,00 €	4,03 €
à la demi-journée : minimum 3H	6,00 €	6,05 €
à la journée : minimum 5H	5,00 €	5,04 €

#### TARIFS de la GARDERIE : accueil en micro-crèche avec contrat

BAREME I			BAREME II			BAREME III		
tranches de durées de garde en heures	tarif actuel	tarif augmenté de 0,8%	tranches de durées de garde en heures	tarif actuel	tarif augmenté de 0,8%	tranches de durées de garde en heures	tarif actuel	tarif augmenté de 0,8%
<16	5,00 €	5,04 €	<16	7,00 €	7,06 €	<16	8,00 €	8,06 €
de 0 à 30	8,00 €	8,06 €	de 0 à 30	9,00 €	9,07 €	de 0 à 30	10,00 €	10,08 €
de 31 à 80	6,50 €	6,55 €	de 31 à 80	8,00 €	8,06 €	de 31 à 80	8,50 €	8,57 €
de 81 à 120	5,00 €	5,04 €	de 81 à 120	5,00 €	5,04 €	de 81 à 120	5,00 €	5,04 €
plus de 120	3,00 €	3,02 €	plus de 120	3,00 €	3,02 €	plus de 120	3,00 €	3,02 €

Par ailleurs, Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention avec les petits gastronomes a été dénoncée pour la rentrée 2018/2019 et que le choix s'est porté sur l'entreprise API situé sur Reims, faisant appel très régulièrement à des producteurs locaux .

La convention sera présentée lors du prochain conseil municipal.

La micro-crèche a mis en place plusieurs animations qui doivent se dérouler sur juin notamment :

- ☞ La visite de la caserne des pompiers de Cormicy
- ☞ La ferme « les zanimomades » viendra le 30 juin sur les lieux de la crèche et mettra en place des ateliers découverte des animaux avec les enfants. A cette occasion les parents seront invités et l'entreprise API sera présente afin de présenter leurs produits (mise en place d'une dégustation de compote de pomme, pommes achetées en production locale) et leur prestation.

## 2 – Mise en accessibilité du cimetière

La communauté urbaine a augmenté la taxe d'aménagement

Passage de 4% à 5% afin, entre autre, d'harmoniser les taux sur l'ensemble du territoire.

Cette enveloppe financière communautaire supplémentaire sera cumulée sur trois ans et il serait attendu la somme d'environ 3 million d'euros.

Une commission communautaire va être créée afin de répartir **cette somme pour les 144 communes** de la communauté sur des projets communaux présentés **entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 novembre 2018**.

Seront éligibles les travaux de :

- ☞ Aménagement de place communale
- ☞ Accessibilité
- ☞ Ravalement façade

Il nous faut délibérer sur le choix des travaux à faire, les décrire, présenter le projet de maîtrise d'œuvre et évaluer les coûts.

Nous avons deux dossiers en cours :

- ☞ La façade de la mairie
- ☞ L'accessibilité et le stationnement au cimetière

### DELIBERATION N° 2018 05 – 22

### MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE

Dans le cadre de l'accompagnement de la CU GRAND REIMS, a financé certains projets communaux via l'enveloppe budgétaire liée à l'augmentation de la taxe d'aménagement (passage de 4% à 5%) ; la commune d'hermonville se positionne sur le **projet de mise en accessibilité du cimetière communal**.

**Il s'agira de créer des stationnements, de revoir et remettre aux normes l'accessibilité des entrées du cimetière communal.**

Tous les dossiers se devront d'être déposés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 novembre 2018 pour un financement en 2019 auprès de la commission communautaire créée à cet effet.

Dans un premier temps, il est présenté un **devis d'offre de service par le bureau d'études techniques et d'aménagement de BETA INGENIERIE pour une mission de maîtrise d'œuvre** comprenant les prestations suivantes :

1. Etudes d'avant-projet
2. Etude projet
3. Assistance à la passation des contrats de travaux
4. Direction de l'exécution des travaux
5. Assistance aux opérations de réception

Dont le montant du marché est de 3950€ HT soit 4740€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté pour :

- le projet de création de place de parking et de mise en accessibilité et du cimetière communal
- faire appel à des subventions à la CU GRAND REIMS, mais aussi de la DETR
- accepter le devis de BETA INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet pour une valeur de 3 950€HT
- autoriser Madame le Maire, de signer tous documents nécessaires à la bonne conduite de ce dossier.

#### **DELIBERATION N° 2018 05 – 23      SUSPENSION DE VENTES DES CAVURNES COMMUNALES**

Comme il est prévu d'agrandir l'espace columbarium du cimetière communal, il est proposé de déplacer les cavurnes implantés par la commune auprès des deux columbariums actuels.

En sachant qu'aucun de ces cavurnes n'ont été vendus ni réservés ; il est décidé par le conseil municipal, à l'unanimité, de suspendre la vente de ces 5 cavurnes.

Par ailleurs, Mme le Maire, informe que des travaux d'entretien de la haie de thuyas laissés à l'abandon depuis plusieurs années, par l'entreprise PRILLEUX vont être réalisés pour la somme de 1915.20€ TTC.

Cette haie au fond du cimetière va être taillée et coupée au-dessus à une hauteur de 3 m sur une longueur de 137m. Des érables vont être enlevés. Les déchets seront également enlevés et évacués par cette entreprise

#### **3- MAIRIE : TRAVAUX FAÇADE**

Au niveau de la cour intérieure de la mairie, la façade est très abîmée.

Il est important de prévoir dès maintenant des travaux finançables pour 2019.

Après discussion, il sera donc demandé des devis pour :

- ☞ La réfection de la façade soit en pierres apparentes soit en enduit soit en mixte, grand côté en enduit puis les petits côtés en pierres apparentes.
- ☞ De plus sous le porche, le sol est très abîmé. Des excavations sont apparues. Des devis seront demandés pour la rénovation de l'ensemble de la cour ou uniquement sous le porche en béton désactivé, macadam ou pavés.

#### **4- LOGEMENT DU MAGASIN PROXI**

Il a été fait une demande de création d'une nouvelle pièce d'environ 15m<sup>2</sup> sous pente dans le logement actuel du magasin « Proxi ». La mairie a la maîtrise des gros travaux de ce bien.

Un premier devis a été établi pour information, pour le changement de l'escalier pour accéder à l'étage, la pose de deux velux pour amener de la luminosité, et l'isolation de la future pièce. Il s'élève à 17 143.68€

Après discussion, Madame le Maire va faire de nouvelles demandes de devis pour la création éventuelle de deux pièces avec une autre configuration qui seront revus au prochain conseil municipal.

#### **5- UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE RESTAURANT METS ENVIES**

##### **DELIBERATION N° 2018 05 – 24      UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC PAR « METS ENVIES »**

Le Maire expose la demande du commerce « Mets envies » d'occuper le domaine public autour de l'établissement; sur les trottoirs se situant devant et sur les côtés du restaurant, par une terrasse entièrement démontable qui serait enlevée dès la fin de la période autorisée.

Après en avoir délibéré, il est décidé par le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, d'autoriser le restaurant Mets envies

- ☞ d'installer une terrasse démontable pour une période de 6 mois, d'avril à octobre inclus.
- ☞ de maintenir le droit de place à 50 € mensuel pour 2018 durant cette installation.  
(Tarif fixé par délibération N° 201704-5 le 18 avril 2017)
- ☞ De maintenir la redevance d'occupation du domaine public 2018 de la place Truchon à cet effet à 1 € (un euro) qui sera facturée auprès de cet établissement.  
(Tarif fixé par délibération N° 201507 -5 le 3 juillet 2015)
- ☞ Néanmoins, le Conseil Municipal se réserve le droit en cas de problème majeur de sécurité à suspendre cette autorisation.

## 6- TIRAGE DES JURES DES ASSISES

Sur arrêté préfectoral du 24 avril 2018, nous nous devons de tirer au sort un nombre de noms triple de jurés d'assises pour notre commune, dont le nombre est fixé à 1 juré.

Il a été procédé au tirage des jurés des assises selon le 2<sup>ème</sup> procédé : un premier tirage donnera le chiffre des unités puis un second des dizaines et ainsi de suite donnant les numéros d'inscription sur la liste électorale ; ceux-ci étant inscrits par ordre numérique.

Nous avons sur la liste 1089 électeurs

Premier tirage : 967 : *électeur n'ayant pas 23 ans en 2019 : NON RETENU* (date de naissance 15-2-1998)

Second tirage : 339 : **Madame DZITKO épouse ODELOT Corinne née le 05 08 1967**

Troisième tirage : 526 : **Madame JANSON Charlotte née le 06-10-1991**

Quatrième tirage : 185 : **Madame CAYASSE épouse TELLIER Brigitte née 20 -11 1955**

Un courrier d'information leurs sera envoyé.

## 7 – ONF : COUPES DE BOIS

### DELIBERATION N° 2018 05 – 25 Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'Assiette 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2018** présenté ci-après
- 2 Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après:

parcelle	Surface	Type de coupe	coupe prévue	DESTINATION			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				vente intégrale	délivrance intégrale	vente et délivrance partielles	Houppiers	petits diamètres	diamètre vente
unité de gestion	à désigner		oui/non (1)				oui/non	oui/non	(2)
1	1,19	amélioration	oui	oui					
5	1,83	Irrégulière	oui	oui					
7	6,90	Irrégulière	oui	oui					
8	5,49	Irrégulière	oui						
9	5,04	Irrégulière	oui						

NB : Pour le type de coupe, choisir entre Amélioration, Régénération, Irrégulière, Emprise, Sanitaire.

(1) à l'aménagement

(2) en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers

**9 DIA : 7 dossiers transmis à la CU GRAND REIMS pour instruction**

	Date	N° Dossier	Parcelles	S en m <sup>2</sup>	lieu	propriétaire
1	22/03/2018	DIA05129118K0007	<b>AD 119</b>	642	2 rue des petits launois	BARBAROT
2	22/03/2018	DIA05129118K0008	<b>AB 59</b>	601	15 rue Luxembourg	MINIERE RODOLPHE
3	23/03/2018	DIA05129118K0009	<b>AB 57</b>	664	14 rue des buries	GRIMONPREZ ERIC
4	23/03/2018	DIA05129118K0010	<b>transfert toutou coif</b>		<b>thiraubois</b>	
5	30/03/2018	DIA05129118K0011	<b>AD 30</b>	1020	10 rue de Marzilly	THIEFIN ROCQUET
6	09/04/2018	DIA05129118K0012	<b>AC 99</b>	5299	derrière la place	JP HARLAUT et B PASTE
7	28/03/2018	DIA05129118K0013	<b>AC 97p</b>	28	38 RUE DE REIMS	Consort DORMAY
	09/04/2018	DIA05129118K0012	<b>AC 98</b>	6969	derrière la place	

**10 QUESTIONS DIVERSES****RESSOURCES HUMAINES**

Il va être embauché en CDD de remplacement pour pallier à l'absence de notre agent communal arrêté depuis 3 mois.

**L'amicale St Rémy** souhaite créer une section de boules. Aussi il est demandé à la commune la possibilité de voir pour un emplacement de terrain de boules. Le sujet sera revu ultérieurement. Il faut connaître la surface d'aménagement demandée. Pour le concours du mois de juillet il serait prévu de le faire rue de la visitation.

**FETES ET CEREMONIES**

**Commémoration du 31 mai à 16H00** avec la sous-préfète au cimetière des anglais. Dépôt de gerbe avec présence des anciens combattants et un représentant de l'Angleterre.

**Fête patronale le 29 -30 juin et 1<sup>er</sup> juillet** : à 16H30 distribution de goûter

**Le 7 juillet : inauguration de la place et des travaux de l'église** : Un carton d'invitation va être envoyé

**Le 13 juillet : organisation du méchoui offert à la population par la commune pour l'inauguration de la place de la mairie**

L'organisation des élus doit se mettre en place avec un tableau de permanence

Les adoptes vont tenir la buvette

Une invitation va être lancée auprès de la population où il sera notifiée d'apporter ses couverts et l'heure d'arrêt des festivités est programmée à 1H00.

La soirée sera animée par « les vieux des boules » (orchestre) et « les boules de feux »

**Le 14 juillet : commémoration à 9H45**

L'organisation des élus doit se mettre en place avec un tableau de permanence

**Le 10 septembre : 16h00 « les douaniers de Bordeaux »**

Présence du drapeau national et de la sous-préfète. Salle exposition avec l'association des orphelins des douanes centenaire.

**CU GRAND REIMS - VOIRIE**

Il procède au diagnostic des voiries (1500km de voies). Aussi la population sera amenée à voir circuler une Renault Clio verte aménagée avec une caméra sur le toit de la société VECTRA entre le 9 mai et le 15 juin.

**La collecte des bacs** se fera le lundi 21 mai comme d'habitude

Une proposition est faite sur la mise en place d'un système de gestion d'information et d'alerte auprès de la population via une application (sms). L'idée pour l'instant est en instance. Des devis de plusieurs entreprises devront être présentés.

**Mme. HEUSGHEM** souhaiterait un pot de fleur devant chez lui pour limiter des stationnements de voiture. Le conseil municipal unanimement refus dans la mesure où il est obligatoire d'avoir un minimum de 1.40m de trottoir.

**M. COPINET** se plaint de la vitesse devant chez lui. Il souhaitait des plots rabattables. Refuser par le conseil municipal car cela poserait des problèmes de circulation des tracteurs

Il sera demandé aux agents des services techniques de retirer **le coussin berlinois « avenue de champagne »** qui se soulève et pourrait être dangereux pour les deux roues. Il s'agit d'un affaissement de la voirie sous le coussin.

Nous verrons au prochain conseil municipal les demandes de devis en cours sur **les radars pédagogiques**. De même que les devis de marquage au sol. Ceci dans l'objectif de réduire la vitesse à l'intérieur du village.

**BAIL KINESITHERAPEUTES** : Nous allons procéder soit au transfert soit à la signature d'un nouveau bail avec et entre M. LACROIX et Mme ADAM. Le conseil municipal accepte ce principe de changement de locataire pour les locaux des kinésithérapeute en gardant les mêmes tarifs appliqués actuellement de 811.06€ de loyer et de 130€ de ménage si elle souhaite continuer de fonctionner avec notre agent technique.

**LA POSTE** va revenir sur Hermonville avec un point bancaire, du service à la personne et avec trois véhicules électriques pour les tournées.

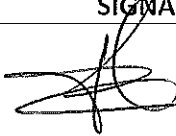
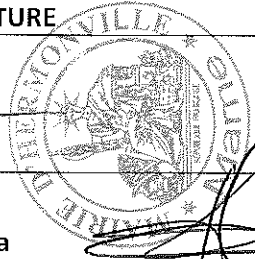
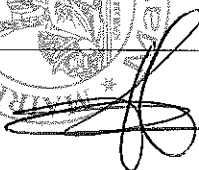
Ils souhaiteraient avoir un emplacement parking dédié ou un garage. Il est proposé de voir pour la mise à disposition du garage communal. Une étude de raccordement électrique est à faire.

**M. Esteban GUHUR** est bien arrivé en tant que stagiaire comme prévu. Il est en train de réaliser une étude de mise en place d'un parcours botanique et historique dans le village.

La commune ne va pas cotiser pour le centre national des villages fleuris. (175€). En espérant qu'il n'y aura pas d'incidence sur le concours des maisons fleuries organisé par le conseil départemental.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 20 juin 2018 à 20H30 avec un pré conseil le 13 juin.

Fin de la séance à 24H00

NOM Prénom	SIGNATURE
BEAUJARD Katia	 
HAFFREINGUE Bruno	Pouvoir à BEAUJARD Katia 
LESCUYER Annick	
STAR-MARCK Célestin	
DIDIER Pascal	
CHRETIEN Gérard	
JOBART Pascal	
FOUCHAL Hacène	ABSENT
LAHAYE Françoise	
KEYSER Isabelle	
BOIS Corinne	
ZAKRETA Stéphanie	